



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

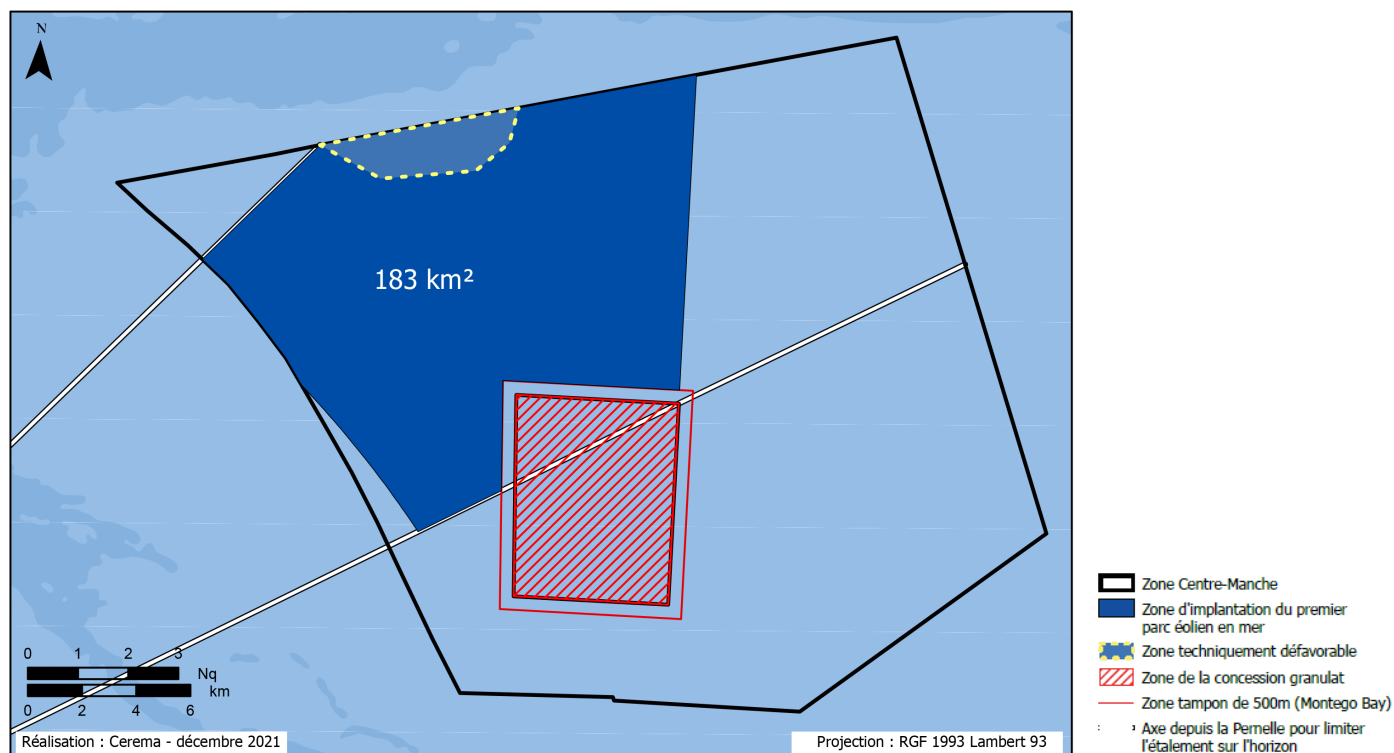
## ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



# BILAN 2021

## Concertation Continue (post débat public 2019-2020)

### Premier parc éolien en mer en « Centre Manche » (A04)



Septembre 2022

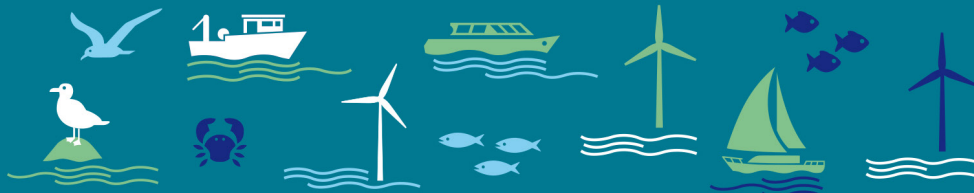
# EDITO

---

Suite à la décision du 4 décembre 2020 retenant la zone « Centre Manche » pour la poursuite du développement du projet éolien, objet du quatrième appel d'offres, le projet est entré dans une nouvelle phase, celui de la concertation post-débat.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a ainsi nommé deux garants, Dominique Pacory et Jean Trarieux, pour veiller à la bonne association du public au processus du développement du projet jusqu'à la consultation de ce dernier qui aura lieu lors de l'instruction des demandes d'autorisation relatives au projet.

Le présent rapport vise à rendre compte de comment l'État a cherché à mener le projet en informant et associant le public dans le courant de l'année 2021, première année de la concertation post-débat. À noter, qu'au-delà de l'information générale sur le projet, l'État s'est efforcé de mettre à profit le développement du projet (études, dialogue concurrentiel,...) pour une bonne appropriation du futur parc éolien par le territoire.



## 1

## INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET

Suite à la décision de décembre 2020 et après échange avec les élus du Nord Cotentin, l'État a souhaité retourner rapidement sur le territoire afin d'explicitier la décision ministérielle. **Aussi les représentants de la DREAL et de RTE ont participé à une réunion organisée à l'initiative des élus du Val de Saire le 16 janvier 2021 à Saint-Vaast-la-Hougue.** Cette réunion avait vocation à expliquer la décision, parler des suites du projet et répondre aux interrogations du territoire. À noter que la réunion était aussi ouverte aux élus, non-membre de l'association Eolarge ; au final environ **40 élus ont participé à cette réunion.** Interrogations et réponses à apporter par l'État disponibles à l'adresse suivante : [https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/Interrogations\\_16012021.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/Interrogations_16012021.pdf)

La communication « grand public » a été initiée avec la publication d'une première lettre d'information sur le projet en mai 2021. Cette lettre renseigne sur l'actualité du projet en terme de concertation, de dialogue concurrentiel et d'études. En 2021, trois lettres d'information ont été publiées :

- Mai 2021 :

[https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/lettre-eolien\\_n1.pdf](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/lettre-eolien_n1.pdf)

- Juillet 2021 :

<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/dreal-normandie-eoliennes-en-mer-au-large-de-la/annee-2021/eoliennes-en-mer-au-large-de-la-normandie-2/rubrique32732.html>

- Octobre 2021 :

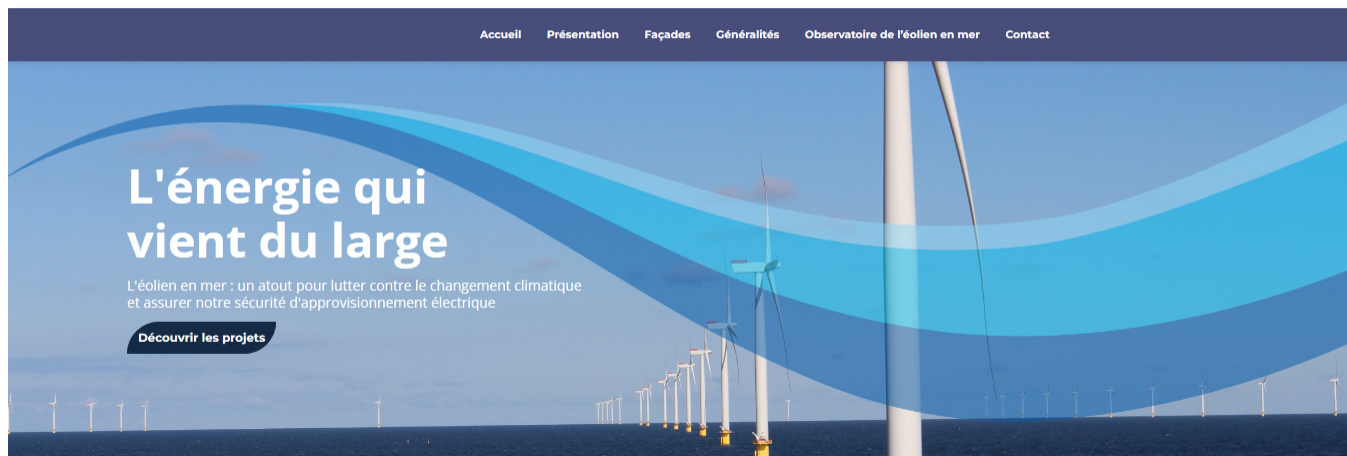
<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/dreal-normandie-eoliennes-en-mer-au-large-de-la/annee-2021/eoliennes-en-mer-au-large-de-la-normandie-3/rubrique33293.html>



Mi-mars 2022, 343 personnes étaient abonnées à la lettre d'information.

*Visuel d'une e-lettre*

Par ailleurs, conformément aux engagements pris lors de la décision de décembre 2020, **l'État a mis en ligne en juin 2021 un site internet ([www.eoliennesenmer.fr](http://www.eoliennesenmer.fr))** pour centraliser les informations relatives aux différents projets éoliens en mer en développement en France. Ce support est désormais utilisé pour communiquer sur le projet et pour la mise en ligne des études ou autres documents ou événements.



*Vue de la page d'accueil du site internet*

Enfin **une réunion d'information à destination du public s'est tenue le 15 juillet à Réville (Val de Saire) et en visio-conférence, réunissant environ une centaine de participants.** Cette réunion avait vocation à revenir sur la décision ministérielle, l'avancée du projet, les études en cours et sur les démarches relatives au raccordement. À noter que cette réunion a donné lieu à la manifestation d'une opposition de la part des pêcheurs. Le compte-rendu de cette réunion est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/2021-07-15\\_Reville-CR.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/2021-07-15_Reville-CR.pdf)

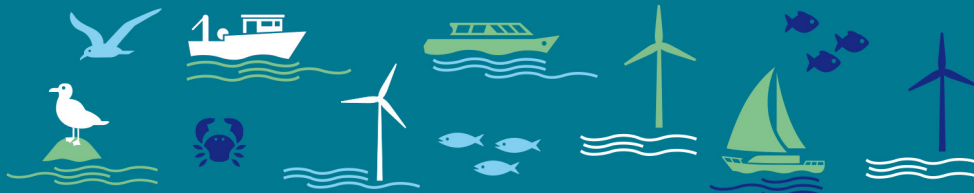
Enfin plusieurs réunions d'information sur le projet ont eu lieu dans un format plus restreint :

- 14 octobre : avec la communauté d'agglomération du Cotentin, la présentation de cette réunion est disponible à l'adresse suivante : <https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2022/02/CAC-%2014102021.pdf>
- 10 décembre : avec le président de la communauté d'agglomération du Cotentin et le maire de Cherbourg.

Enfin l'équipe projet relative à l'A04 était présente sur le salon Seenergy, salon professionnel autour des énergies des marines renouvelable en septembre à Nantes.



Stand de l'État au salon Seenergy



## 2

# LE DIALOGUE CONCURRENTIEL RELATIF AU PARC ÉOLIEN CENTRE MANCHE 1

L'appel d'offres pour la sélection du futur porteur de projet privé a été lancé en décembre 2020. Une première étape a été franchie avec la désignation de six candidats admis à participer au dialogue concurrentiel, phase ayant pour objet d'aboutir à une rédaction partagée du cahier des charges de l'appel d'offres entre l'État et les candidats.

Dans le cadre du dialogue concurrentiel **deux rencontres pilotées par l'État entre le territoire et les six candidats sélectionnés ont eu lieu et ont permis de tenir informé le territoire de l'avancée du projet**. Les dates des réunions ont été :

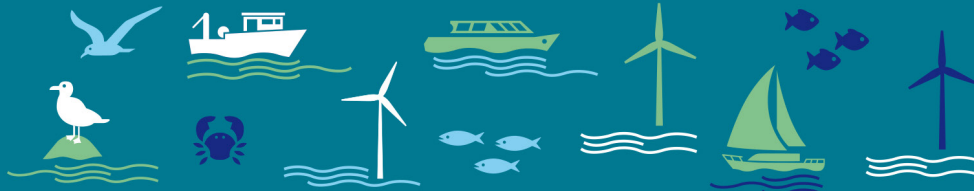
- **20 mai** : Rencontre avec les grands élus, les Chambres de Commerce et d'Industrie et le cluster Normandie Maritime sous l'égide du préfet de Région et du préfet maritime (50 participants), compte-rendu disponible à l'adresse suivante :  
[https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/A04\\_CR\\_r%C3%A9union20mai2021.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/A04_CR_r%C3%A9union20mai2021.pdf)
- **26 mai** : Rencontre avec les élus du Val de Saire (50 participants), compte-rendu disponible à l'adresse suivante :  
[https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/A04\\_CR\\_r%C3%A9union26mai2021.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/A04_CR_r%C3%A9union26mai2021.pdf)

Ces deux réunions ont été suivies par des rencontres entre le territoire et les candidats à l'appel d'offres à l'initiative de ces derniers. **Enfin ces réunions ont conduit à la signature par les six candidats à l'appel d'offres de la charte portée par Normandie Maritime pour la création d'une filière et d'emplois locaux.**

### A NOTER

La publication du cahier des charges par la Commission de Régulation de l'Énergie en avril 2022. C'est la première fois que cette publication est effectuée avant l'attribution de l'appel d'offres, prévu début 2023, cela a été motivé par le fait d'accentuer une transparence encore plus grande du processus pour le public.

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/publications/appelsoffres/dialogue-concurrentiel-1-2020-telecharger-le-cahier-des-charges-notifie-aux-candidats-le-11-04-2022>



## 3

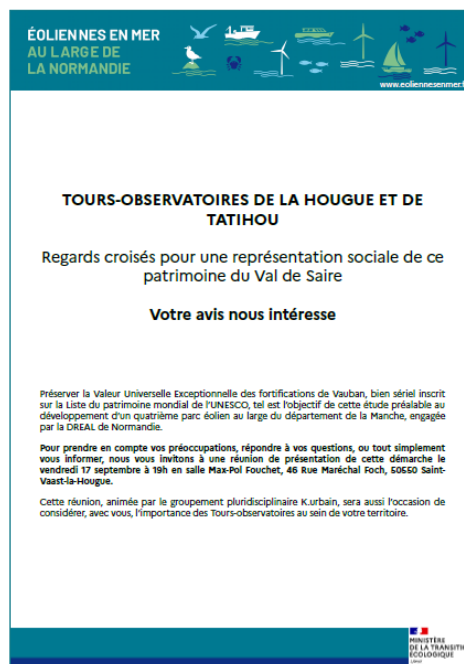
# CONCERTATION AU TRAVERS DES ÉTUDES SUR LE PROJET

## 3.1 LES TOURS DE SAINT-VAAST

En complément de l'étude de prise en compte réalisée à l'occasion du débat public en 2020, l'État a commandé une nouvelle étude afin de définir les attributs (au sens UNESCO) portant la Valeur Universelle Exceptionnelle des tours observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue afin de confirmer les résultats de la première étude.

La conduite de l'étude a permis **une association du territoire à travers l'organisation d'une réunion publique, de trois ateliers les 17 et 20 septembre 2021** et la tenue d'une dizaine d'entretiens avec des acteurs locaux. L'association du public visait à analyser les regards croisés des différents acteurs locaux (élus et techniciens, professionnels, responsables associatifs) pour intégrer la représentation sociale du patrimoine Vauban à ce travail de définition et alimenter par la suite les études d'impact sur l'environnement et le patrimoine du premier parc éolien en « Centre Manche ».

**Ce sont au total 30 acteurs locaux mobilisés, dont 15 collectivités représentées et 11 associations locales au travers 92 participants.**



Ces études ont permis à l'État de définir la distance suffisante entre la zone de projet et les tours afin que l'inscription du bien UNESCO ne soit pas menacée. Un rapport synthétisant ces travaux et la démarche entreprise par l'État depuis le début du projet a été transmis à l'UNESCO. <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/participation-du-public/etude-paysagere-vauban>

## 3.2 LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

2021 aura aussi marqué le début des études d'état initial de l'environnement sur la zone « Centre Manche » pour les mammifères marins, oiseaux, chauve souris, grands poissons pélagiques, tortues marines et bruit sous-marin. Aussi tout au long de l'année l'État s'est attaché à associer les parties prenantes dans la **Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade (CP CMF)**.

Une première étape a été de consulter les acteurs sur le cahier des charges technique du marché en vue de recruter un prestataire pour la réalisation de l'état initial de l'environnement relatif aux compartiments de la mégafaune marine. **Cette consultation s'est déroulée le 12 mars lors d'une réunion de la CP CMF élargie, regroupant 70 membres du CMF ou expert.** À noter que **cette réunion a été complétée par une seconde rencontre le 16 mars** visant à définir plus précisément les études nécessaires à la réalisation de l'étude d'impact qui sera déposé en appui des demandes d'autorisation. De ces deux réunions sont disponibles :

- le compte-rendu au lien suivant : <https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/pres-cmf-12et16mars2021.pdf>
- la présentation au lien suivant : [https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/20210312\\_16\\_CR\\_CP\\_CS\\_CONNAISSANCES.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2021/07/20210312_16_CR_CP_CS_CONNAISSANCES.pdf)

Par la suite la CPCMF élargie a été amenée à travailler sur les protocoles de réalisation de l'état initial des compartiments de la mégafaune marine proposés par le prestataire retenu par l'État pour cette mission, le bureau d'études Biotope. Cette séance a eu lieu le 14 septembre, les conclusions de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/CP20210914\\_Releve\\_Decisions.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/CP20210914_Releve_Decisions.pdf)

Enfin la CPCMF élargie s'est réunie une dernière fois à l'occasion du projet de parc éolien le 3 décembre. Cette séance a notamment été l'occasion d'identifier les études nécessaires à la poursuite du développement éolien au large de la Normandie. Les conclusions de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/SM211215-Contribution\\_CP\\_Elargie\\_CS-experts\\_Connaissance-7.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/SM211215-Contribution_CP_Elargie_CS-experts_Connaissance-7.pdf)

Les études environnementales sont maintenant toutes lancées pour deux ans, elles devraient donc être terminées début 2024 pour les derniers compartiments environnementaux. Les premiers retours vers le public sont prévus en juillet 2022 avec la publication des six premiers mois de suivis sur l'avifaune et les mammifères marins (commencé en sept 2021).

### 3.3 LES INVESTIGATIONS EN MER

La conduite des études a donné lieu à la présence régulière de navires sur la zone « Centre Manche ». Pour une bonne cohabitation avec les utilisateurs de la zone et ainsi limiter la gêne à l'exercice de leur activité, une notice d'information a été régulièrement envoyée aux différentes personnes intéressées (port, pêcheurs,...).

Ce sont en tout 5 notices d'information qui ont été envoyées, permettant par la même occasion d'informer les acteurs marins des investigations faites sur zone.

À noter également que des réunions de présentation des investigations relatives à la géophysique et à la géotechnique au comité régional des pêches de Normandie ont eu lieu les 19 février et 6 octobre.

La notice d'information n° 6, intitulée « Campagne de levés hydrographiques au large de la baie de Seine et du Cotentin », est datée de février 2022. Elle est émise par le DREAL Normandie et le SHOM. Le document est divisé en plusieurs sections :

- Objectifs et zones de travail** : Explique que le ministère de la Transition écologique fait réaliser des mesures géotechniques afin de mieux connaître le site de l'appel d'offres relatif à l'implantation d'un parc éolien en mer au large de la Normandie dans la zone « Centre Manche ».
- Moyens nautiques et appareils de mesures** : Présente une image du navire « Investigator ».
- Calendrier prévisionnel des levés en mer** :
  - Géotechnique (cône de pénétration, vibro-carrotier...)** : Le 12 février 2022, pour trois jours, dans la zone des 500 km<sup>2</sup>, le navire « Investigator » obtiendra la réalisation d'exploration du sous-sol marin. Il reviendra sur la zone à partir du 24 février pour quatre jours.
  - Il est prévu que ce navire effectuera des études de voir et sous-sol tout au long de l'année 2022. Elles se feront par période de 4 à 10 jours puisque le navire « Investigator » doit opérer lors de coefficients de marée inférieurs à 70.
- Modalités d'opération** :
  - Le navire « Investigator » effectuera ses travaux en se plaçant au mouillage pour plusieurs heures voire plusieurs jours.
  - Il est positionné avec plusieurs ancres, de ce fait, une zone de sécurité de 500 m est à respecter autour du navire en opération.

Le document inclut également des pictogrammes de sécurité :

- La sécurité à bord** : Les travaux seront signalés par AVISNAV.
- Les usagers sont invités à naviguer avec la plus grande prudence dans les zones concernées.
- En cas d'urgence ou incident, contacter le **CENTRE sébony**, Canal VHF 16 ou par téléphone 196.

À la fin, il y a une section « Pour en savoir + » avec des liens vers le site internet du DREAL Normandie et le site internet du SHOM.

Les études météorologiques ( bouée mouillée dans la zone de projet) sont terminées, néanmoins, il est maintenant prévu de les prolonger d'une année afin d'améliorer l'analyse statistique.

Les études géotechniques (connaissance du sous-sol) dureront jusqu'à la fin 2022 à la fois dans la zone de projet et sur le fuseau de raccordement électrique (vers le Cotentin).

Pour aller plus loin ;

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/publications/appelsoffres/dialogue-concurrentiel-1-2020-telecharger-le-cahier-des-charges-notifie-aux-candidats-le-11-04-2022>



### 3.4 LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAFIC MARITIME

Le développement éolien en « Centre Manche » nécessite le déplacement du chenal d'accès au port d'Antifer, par ailleurs il est attendu que la construction des parcs déjà autorisés, notamment celui de Fécamp, nécessite une organisation du trafic en Baie de Seine. Aussi, suite à la décision de décembre 2020, l'État a lancé un groupe de travail relatif au trafic maritime.

Ce groupe de travail réunit les acteurs du monde maritime afin d'échanger sur les différentes études en cours dans le but ensuite de mettre au point une organisation du trafic en Baie de Seine et au large de la Normandie. **Ce groupe de travail permet aussi de tenir informé ces acteurs de l'avancée du projet en « Centre Manche ». En 2021 le groupe de travail s'est réuni à deux occasions avec à chaque fois 35 participants :**

- le 28 mai : cette réunion a marqué le lancement des travaux du groupe de travail, y a été notamment présentée l'étude relative à l'état des lieux du trafic au large de la Normandie réalisée à l'occasion du débat public 2019-2020. Le compte-rendu de la réunion est disponible au lien suivant :  
<https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2022/01/CR-traffic28052021-v2.pdf>
- le 16 septembre : Cette réunion a permis de faire un focus sur la route en haut profonde à Antifer, Le compte-rendu de la réunion est disponible au lien suivant :  
<https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2022/01/A04-CR-traffic16092021.pdf>

Les travaux de définition de l'état des lieux menés en lien avec les usagers de la mer sont terminés.

L'organisation maritime internationale a été informée de l'intention de l'Etat français de faire évoluer l'organisation du trafic maritime au large des côtes Normandes.

L'année 2022 sera consacrée à l'analyse du risque existant dans cette zone maritime à l'appui de la connaissance d'usage des acteurs de la mer.

Pour aller plus loin ;

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/participation-du-public/bibliographie-avifaune-mammiferes-marins>

### 3.5 PROSPECTIVES SUR LE TERRITOIRE POUR L'IMPLANTATION DU RACCORDEMENT

Dans le cadre du raccordement du premier parc éolien en « Centre Manche », RTE a mené de nombreuses consultations dans les départements de la Manche et de la Seine-Maritime tout au long de l'année avec les élus et les associations du territoire d'août 2021 à février 2022 pour définir la route du câble, l'espace géographique dans lequel seront implantés les ouvrages du raccordement. Le tableau ci-dessous recense les différentes rencontres réalisées.

Manche	Seine-Maritime	Général
Fontenay sur Mer et de Saint-Marcouf - 23/02 Quettehou - 23/02 DDTM - 08/03/21 Sainte-Mère-Eglise - 24/02 DDTM - 24/02 Communauté de communes Baie du Cotentin - 05/03 Communauté d'Agglomération du Cotentin - 11/03 Bricquebec en Cotentin - 15/07 L'Etang-Bertrand - 16/07 Chambre d'agriculture - 26/08 CA du Cotentin/Pôle de proximité de Montebourg - 23/09 CA du Cotentin/Pôle de proximité du Val de Saire - 14/10 CA du Cotentin/Pôle de proximité Cœur du Cotentin - 26/10 CA du Cotentin/Pôle de proximité Vallée de l'Ouve - 26/10 Communauté de communes Baie du Cotentin - 26/10 Stand au congrès des Maires de la Manche - 29/10 Morville - 24/11 Négreville - 24/11 Sortosville - 24/11 Eroudeville - 24/11 Flottemanville - 24/11 Yvetot-Bocage - 25/11 Ecausseville - 25/11 Fontenay-sur-Mer - 25/11 Magneville - 25/11 Lieuxaint - 25/11 Sant-Cyr - 26/11 Joganville - 26/11 Emondeville - 26/11 Saint-Marcouf - 29/11 Sainte-Mère-Eglise - 07/12 Huberville - 13/12 Rocheville - 13/12 Colomby - 14/12 Fresville - 14/12 Valognes - 15/12 Saint-Floxel - 15/12 Azeville - 17/12 Montebourg - 21/12	Saint-Jouin de Bruneval - 03/03 DDTM - 08/03/21	Comité Régional de Conchyliculture - 26/08 Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - 08/10 Association environnementale - 23/11 Comité Régional des pêches et des élevages marins - 25/11

Ces échanges sont formalisés au travers des réunions de concertation présidées par le préfet de la Manche (voir paragraphe 3.6).

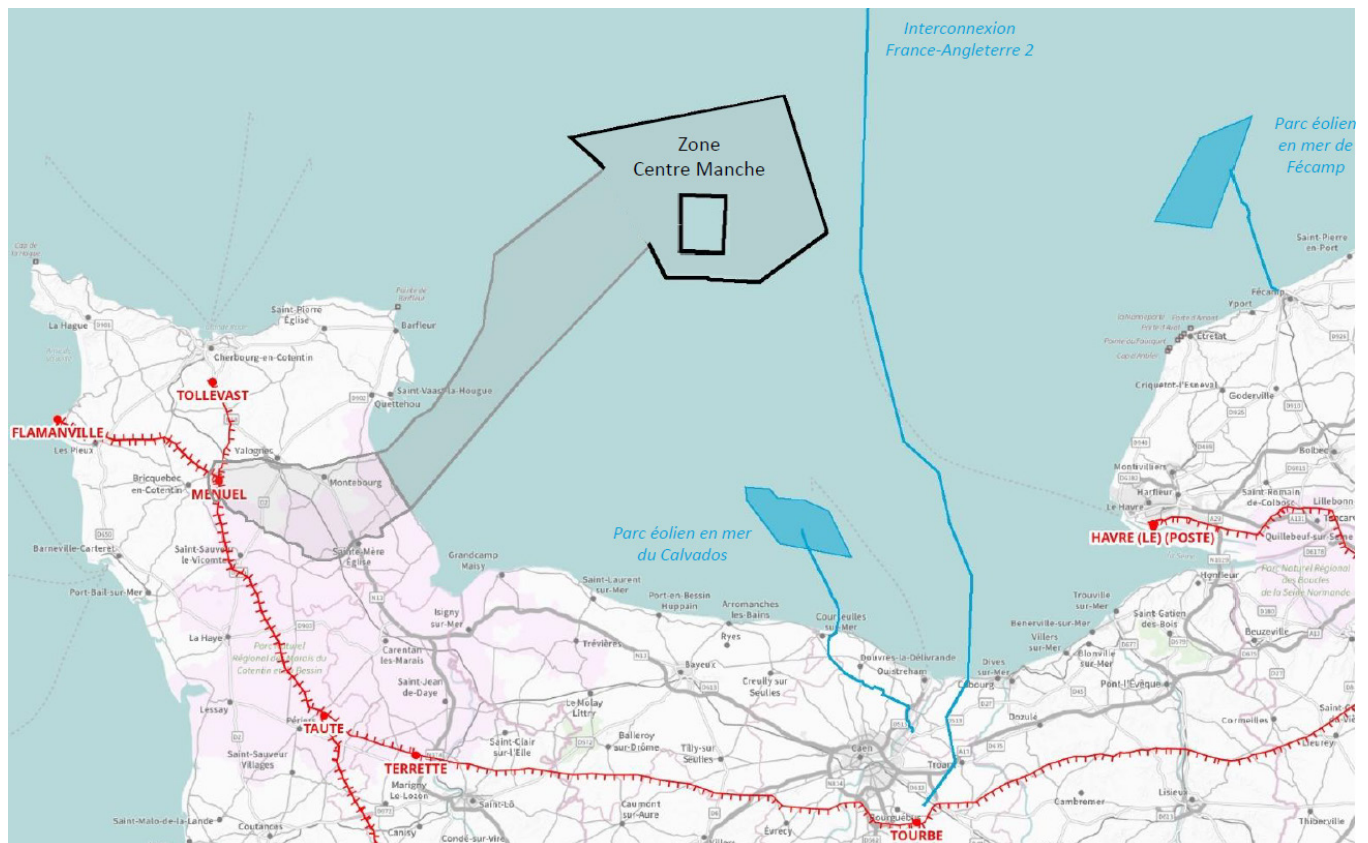
#### A NOTER

que l'État, maître d'ouvrage, a accompagné RTE sur certaines de ces rencontres et a pu ainsi aborder la partie « éolien » du projet.

### 3.6 LA CONCERTATION FONTAINE

La concertation prévue par la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dite « Fontaine » vise à déterminer le fuseau de moindre impact (FMI) dans lequel sera implanté le raccordement.

2021 aura été aussi marquée par le démarrage de cette concertation, notamment par la validation de l'aire d'étude à l'issue d'une réunion de concertation qui s'est tenue en préfecture le 29/11 dans laquelle le FMI a été recherché.



Aire d'étude validée le 29/11

Les travaux décrit ci-dessus et menés afin de répondre au sujet de la mutualisation des raccordements ont permis plusieurs avancées sur le projet.

En juillet 2021, le choix vers le lieu de raccordement a été fixé : le parc sera raccordé au poste de Manuel sur la commune de l'Etang Bertrand dans le Cotentin.

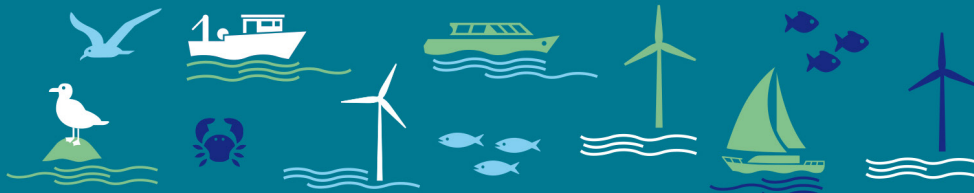
D'autre part, d'une préférence à un raccordement en courant alternatif tel que proposé par le maîtres d'ouvrage lors du débat public, nous sommes passés à une solution en courant continu.

Cela a pour effet :

- de réduire de six câbles à un câble en mer (moins d'ensouillage, moins de travaux en mer = moins d'impacts environnementaux et moins de gênes des activités en mer)
- de supprimer le poste de compensation sur le littoral, nécessaire au courant alternatif et non au courant continu (gain paysager)
- Obtenir une capacité d'évacuation de l'énergie de 1,25 GW au lieu de 900MW (6 câbles)
- d'ouvrir la porte à un nouveau projet (au titre du raccordement)

Pour aller plus loin ;

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/projet-deolien-en-mer-au-large-de-la-normandie>



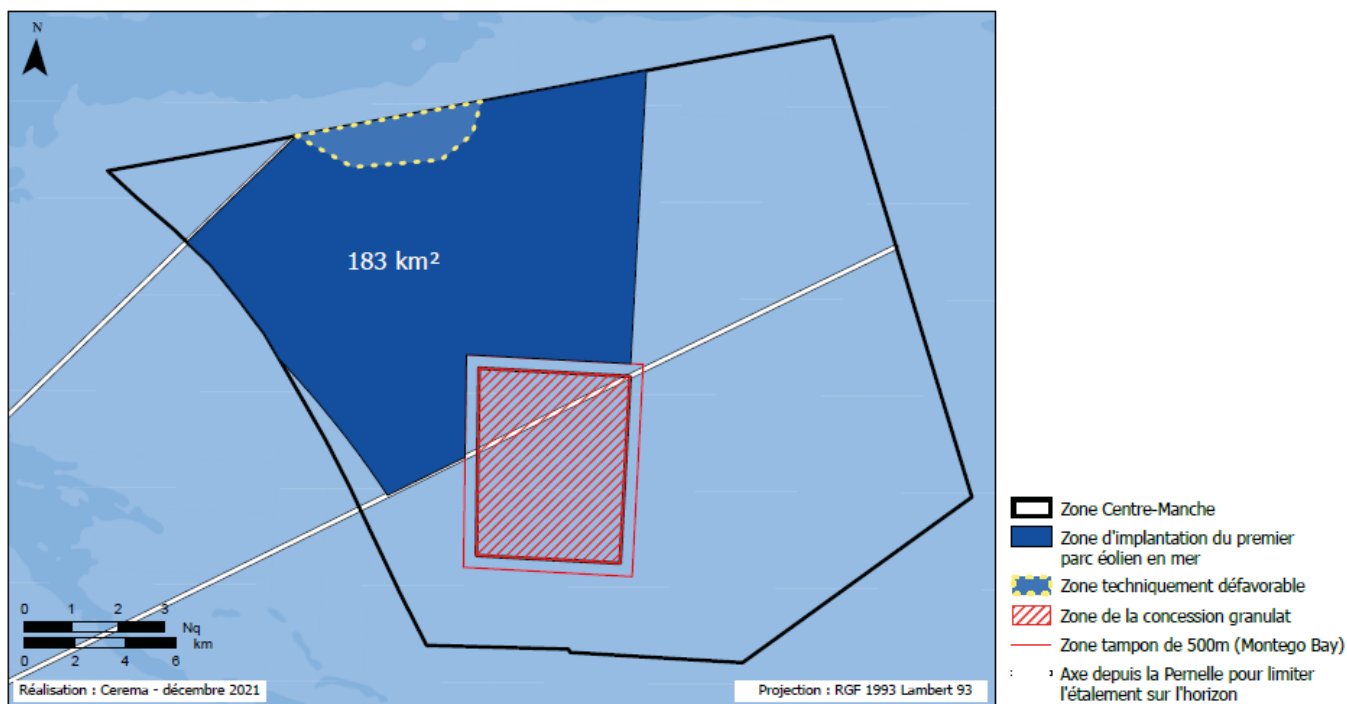
## 4

## CONCERTATION DANS LE CADRE DU DEUXIÈME PARC EN « CENTRE MANCHE »

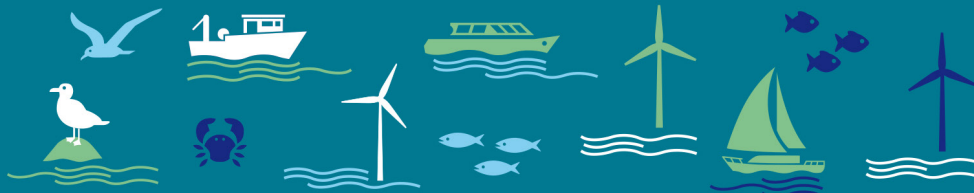
Fin août 2021, le premier ministre a annoncé le lancement d'un second projet en Zone « Centre Manche ». Ce nouveau projet a donné lieu à une nouvelle saisine de la CNDP et une nouvelle procédure de participation du public, une concertation préalable qui a démarré le 3 janvier 2022. Cette nouvelle concertation a permis de communiquer plus largement sur le développement éolien en « Centre Manche » et notamment l'implantation du premier parc, objet du présent document.

Aussi la fin d'année 2021 aura été marquée par :

- l'affichage de l'implantation du parc « Centre Manche » sur le site internet [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr) ;
- la mise en ligne de photomontages accessibles sur le même site ;
- l'envoi à toutes les communes littorales et aux principaux acteurs de la Baie de Seine d'un kit de communication précisant notamment l'implantation du premier projet et explicitant le pourquoi de ce choix ;
- l'envoi aux rédactions de presse locales d'un dossier.



Zone d'implantation du 1<sup>er</sup> parc en zone « Centre Manche »



## 5

## BILAN

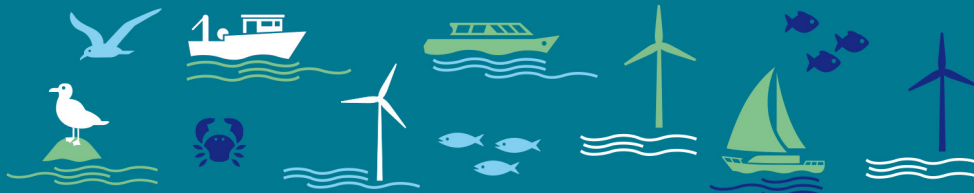
Durant l'année 2021, l'État s'est attaché à poursuivre la concertation autour du projet de premier parc éolien en zone « Centre Manche » avec le territoire et les acteurs du monde marin, en veillant notamment au respect des engagements pris par l'État en matière de concertation.

Rappel des engagements :

Engagements en matière de concertation	Atteinte
<p><b>Art. 3.</b> – Les démarches de concertation prévues par la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité pour le raccordement du parc d'un gigawatt seront entamées par RTE, sur les zones de raccordement de Manuel et du Havre, en étudiant notamment l'option d'un raccordement en courant continu mutualisé pour deux parcs d'un gigawatt chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diverses rencontres sur le territoire et lancement de la concertation Fontaine. Finalisation des études de faisabilités de raccordement en courant continu et de mutualisation (annoncé le 15 juillet en réunion publique - courant continu et partiellement mutualisé si autre projet) - courant alternatif abandonné - choix du lieu de raccordement fixé vers le poste de Manuel sur la commune de l'Etang Bertrand dans le Cotentin.</li> </ul>
<p><b>Art. 4.</b> – Le cahier des charges de la procédure de mise en concurrence tiendra compte des contributions des participants au débat public lorsque cela est possible et pertinent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de 2 réunions dans le cadre du dialogue concurrentiel avec les représentants du territoire.</li> <li>- Signature de la charte de Normandie Maritime.</li> <li>- Publication du cahier des charges en avril 2022.</li> </ul>
<p><b>Art. 6.</b> – Ces études seront concertées avec les acteurs de la façade, dans le cadre des instances de concertation existantes, et leurs résultats seront mis à disposition du public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur chaque étude, association de chaque partie prenante locale et mise en ligne de l'ensemble des travaux et de leurs résultats.</li> </ul>
<p><b>Art. 8.</b> – La démarche de concertation de l'État avec les différentes parties prenantes du débat sera poursuivie. Conformément à l'article L. 121-14 du Code de l'Environnement, cette concertation post-débat sera organisée par l'Etat sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, qui veillera à la qualité de l'information et de la participation du public pendant les phases de développement du projet à venir, et à l'articulation avec la concertation prévue par la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, qui sera mise en oeuvre par RTE sous l'égide du Préfet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une réunion publique d'informations générales.</li> <li>- Mise en place d'une newsletter.</li> <li>- Utilisation du site internet « <a href="http://eoliennesenmer.fr">eoliennesenmer.fr</a> ».</li> <li>- Participation de la maîtrise d'ouvrage Etat du parc éolien dans le processus de concertation Fontaine et mise en ligne des conclusions de cette dernière sur le site de la concertation.</li> <li>- Toutes les études techniques et environnementales partagées et concertées avec les instances de concertation locales.</li> </ul>
<p><b>Art. 9.</b> – Un site internet d'information sur les projets éoliens en mer de chacune des façades maritimes françaises sera mis en ligne en 2021 par le ministère de la transition écologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en ligne du site internet <a href="http://eoliennesenmer.fr">eoliennesenmer.fr</a>.</li> </ul>
<p><b>Art. 10.</b> – L'Etat et RTE étudieront les modalités d'un renforcement de la consultation de l'expertise citoyenne, notamment au sein des instances existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En attente.</li> </ul>

La concertation 2021 en chiffres :

- 1 réunion publique d'information générale
- 4 Newsletters
- 2 réunions avec les candidats privés
- 10 réunions de travail/atelier relatif aux études
- 5 notices d'information des usagers de la mer
- près de 650 personnes participant aux réunions et travaux



## ANNEXE

### ANNEXE 1 - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE LA CPDP

Recommandations de la CPDP	Article ou considérant de la décision Ministre	Paragraphe du rapport complémentaire	Prise en compte 2021 dans la concertation relative au parc Centre Manche 1
Les contributions des publics au cahier des charges du futur appel d'offre appellent une réponse de la part du maître d'ouvrage quant à leur recevabilité technique, économique, écologique, géographique ou administrative.	Article 4	Parties 2, 3, 4 et 5	Conduite de 2 réunions dans le cadre du dialogue concurrentiel avec les représentants du territoire. Publication par la commission de régulation de l'énergie, en avril 2022, du cahier des charges à fin de transparence et avant l'attribution de l'appel d'offres prévue fin 2022.
Mise à disposition du public d'un bilan écologique complet, intégrant toutes les sources de production d'électricité, nucléaire compris et dépassant le seul bilan net du carbone	Considérant sur la stratégie énergétique française, notamment ses 2 derniers alinéas	Partie 2	Futur énergétique 2050 RTE : rapport environnemental : <a href="https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/BP50_Principaux%20re%CC%81sultats_fev2022_Chap12_analyse%20environnementale.pdf">https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/BP50_Principaux%20re%CC%81sultats_fev2022_Chap12_analyse%20environnementale.pdf</a>
Mise à disposition du public d'un bilan économique net, intégrant lui aussi toutes les sources, nucléaire compris, à cycles économiques équivalents. La façon dont sera gérée la question de l'intermittence appelle aussi une réponse. La Commission attend du maître d'ouvrage qu'il puisse compléter son dossier sur ces deux dimensions.	Considérant sur la stratégie énergétique française, notamment ses 2 derniers alinéas	Partie 2	Futur énergétique 2050 RTE : rapport économique : <a href="https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/BP50_Principaux%20re%CC%81sultats_fev2022_Chap11_analyse%20economique.pdf">https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/BP50_Principaux%20re%CC%81sultats_fev2022_Chap11_analyse%20economique.pdf</a>
Un complément au dossier du maître d'ouvrage sur la dépendance de la France en matière de matériaux, de conception et d'exploitation de futurs parcs.	/	Partie 2	Question relative à la politique énergétique qui nécessite une réponse globale - éléments de réponse dans le rapport Futurs Énergétiques 2050. Travaux européens en cours. Résilience des matières premières critiques : la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité : <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0474&amp;from=EN">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0474&amp;from=EN</a>

La Commission souhaite que l'Etat porte à la connaissance des publics sa position sur l'intangibilité des zones d'exclusion réglementaire.	Article 2	Partie 3 et chapitres 4.4 et 4.6	Lancement des travaux relatifs à l'organisation du trafic maritime au large de la Normandie en 2021 nécessaire au déplacement du Chenal d'accès à Antifer, information de l'Organisation maritime Internationale de ces Travaux en mars 2022.
La Commission demande au maître d'ouvrage si les conséquences prévisibles du Brexit dont les pêcheurs ont fait état à de nombreuses reprises seront intégrées dans le programme d'équipement de la Manche et seront éventuellement de nature à le modifier.	/	Chapitre 4.2	Mise à jour des études relatives à la pêche. Intégration d'un volet « report de pêche » (observations des pêcheries étrangères).
La Commission estime qu'un éclairage s'impose donc quant au modèle d'aménagement qui pourrait être mis en oeuvre dès ce quatrième parc dans la perspective de la mutualisation ultérieure de plusieurs parcs, notamment combien de parcs à terme, et à quel terme, comment seront pensées par anticipation les extensions à partir du nouveau parc, ainsi que les raccordements mutualisés, quelle conception des plates-formes de connexion en mer ?	Article 3, Article 11, Rapport de RTE	Chapitres 4.7 et 4.8	Aménagement de la zone « Centre Manche » affichée avec le projet parc « Centre Manche 2 » devenu possible notamment du fait des éléments apportés par les travaux sur la mutualisation du raccordement (passage du courant alternatif (6 câbles (900MW) et un poste de compensation) au courant continu (un câble pour 1,25GW).
La Commission demande au maître d'ouvrage de donner des assurances quant à la possibilité de pêcher dans les nouveaux parcs.	Article 5	Chapitre 4.2	Message rappelé lors des différentes réunions où le sujet a été abordé. Travaux sur le cahier des charges dans ce sens (possibilité confirmée dans le CDC publié en 2022). Retour d'expérience apporté lors de la réunion publique d'avril 2022 à l'appui des arrêtés mis en œuvre lors des travaux des parcs éoliens de St Nazaire et St Brieuc.
La Commission souhaite que le maître d'ouvrage instruisse le public sur la façon dont il appréhende cette rupture [technologique, notamment celle de l'hydrogène], son éventualité et ses effets possibles sur la filière éolienne.	/	Chapitre 4.11	Néant. Question relative à la politique qui nécessite une réponse globale – éléments de réponse dans le rapport Futurs Énergétiques 2050.
La commission recommande au maître d'ouvrage de créer un site d'information unique pour l'État, RTE et la Région, doté d'une plate-forme d'échange. Il serait approprié que ce site diffuse également des informations de suivi sur les trois parcs dont les travaux préparatoires vont être mis en œuvre parallèlement aux suites du présent débat public.	Article 9	Partie 5 Ce site contiendra également les études supplémentaires mentionnées dans la partie 4	Mise en ligne du site internet eoliennesenmer.fr dans le courant de l'année 2021. Alimentation des pages dédiées aux trois premiers parcs éoliens (A01 et A02) prévue en 2022.

**Pour aller plus loin ;**

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-centre-manche-2/concertation-prealable/projet/peche-professionnelle>

<p>La Commission recommande au maître d'ouvrage de son côté de nommer un chef de projet unique bien identifié par les acteurs sur le terrain.</p>	/	Partie 5	Directeur de projet en DREAL devenu l'interlocuteur unique sur le territoire pour les projets Centre Manche.
<p>A ce stade, la commission propose seulement d'envisager la constitution d'un comité de consultation de l'« expertise citoyenne », associée à l'expertise des territoires, dûment identifiable, destiné à assurer la continuité de la démarche participative.</p>	Article 3, Article 6, Article 8, Article 10	Partie 5 et chapitres 4.1 et 4.7	Discussions sur le sujet avec les garants en 2021.
<p>En conséquence, la commission suggère qu'un comité scientifique associant l'expertise d'usage en amont des études serait une instance susceptible de produire une connaissance partagée, c'est-à-dire admise du milieu marin et des impacts des activités humaines.</p>	Article 7, Article 10	Partie 5 et chapitre 4.1	Association de la Commission Permanente du CMF, élargie aux experts scientifiques, aux travaux de validation des bibliographies et des protocoles environnementaux nécessaires à la mise en œuvre des études environnementales sur la zone « Centre Manche » Mise en place d'un GT sur les travaux relatifs à l'organisation du trafic au large de la Normandie.



**Pour en savoir plus**

[concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.eoliennesenmer.fr](http://www.eoliennesenmer.fr)

DREAL Normandie

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*